ARTICLE / LE GRAND ANGLE

Haute-Savoie : manifestations interdites à Annecy et sécurité renforcée ce week-end

Après les violences survenues les 17 et 18 octobre, la préfecture de la Haute-Savoie renforce les mesures de sécurité pour le week-end du 24 octobre 2026. Manifestations interdites dans certains secteurs d'Annecy et d'Annemasse, restrictions sur les objets dangereux et les artifices pyrotechniques : plusieurs dispositions temporaires entrent en vigueur dès ce vendredi.

Par Ludovic CLAVAUD | 23 octobre 2026



Photo : Chabe01 / Wikimedia Commons — CC BY-SA 4.0

Des manifestations interdites dans le centre d'Annecy

Dans un communiqué publié jeudi 22 octobre, la préfecture de la Haute-Savoie annonce plusieurs mesures destinées à prévenir de nouveaux troubles à l'ordre public lors de la mobilisation prévue samedi 24 octobre.

À Annecy, les manifestations, cortèges, défilés et rassemblements à caractère revendicatif sont interdits samedi dans un périmètre défini du centre-ville, comprenant notamment la vieille ville, des centres commerciaux et des bâtiments publics.

Les déplacements individuels, l'accès aux commerces et les événements non revendicatifs restent autorisés. Il ne s'agit donc pas d'une fermeture générale du centre-ville.

À Annemasse, les rassemblements, attroupements et manifestations non déclarés sont également interdits dans certains secteurs samedi, de 13 h à 23 h 59.

Armes, artifices et carburants : des restrictions dans plusieurs communes

Du vendredi 23 octobre à 6 h au lundi 26 octobre à 6 h, le port et le transport d'armes ou d'objets susceptibles de constituer une arme sont interdits sans motif légitime dans 28 communes de Haute-Savoie.

Cette mesure concerne notamment Annecy, Annemasse, Bonneville, Chamonix-Mont-Blanc, Cluses, Évian-les-Bains, Rumilly, Sallanches et Thonon-les-Bains.

Durant cette même période, l'achat, la vente, le transport et l'utilisation d'artifices pyrotechniques et de produits explosifs sont également interdits dans les communes concernées. Des restrictions s'appliquent aussi à la vente au détail et au transport de carburants ou de produits inflammables en récipients, avec des exceptions prévues pour les activités professionnelles et les nécessités légitimes.

Par ailleurs, du samedi 24 octobre à 8 h au

dimanche 25 octobre à 8 h, le port et le transport sans motif légitime de certains équipements de protection destinés à faire obstacle aux moyens de maintien de l'ordre seront interdits dans plusieurs communes.

Forces de l'ordre renforcées et possibles couvre-feux

Pour prévenir de nouveaux incidents, un dispositif de sécurité renforcé sera déployé dans le département. Les policiers et gendarmes bénéficieront notamment du renfort d'une unité de l'opération « Sentinelle ». Des drones d'observation pourront également être utilisés.

La préfecture précise que plusieurs maires envisagent des couvre-feux partiels. Ces mesures complémentaires devront toutefois être décidées et annoncées par les communes concernées. Aucun couvre-feu général à Annecy n'est annoncé dans ce communiqué.

Un appel à la vigilance

Les autorités souhaitent garantir la sécurité des habitants tout en préservant autant que possible l'activité des commerces et la vie quotidienne.

Le préfet appelle chacun à respecter les restrictions temporaires, rappelant que leur non-respect peut entraîner des sanctions pénales.

Les habitants sont invités à consulter les arrêtés préfectoraux et les communications de leur mairie pour connaître les périmètres précis et les éventuelles restrictions supplémentaires.

Source :

Préfecture de la Haute-Savoie, communiqué de presse du 22 octobre 2026.

Arrêtés préfectoraux :

https://fichiers.numerique.gouv.fr/explorer/items/b90f124c-eb67-4585-92eb-8c752cd8f68a

Lire en ligne :
https://legrandangle.media/article/haute-savoie-manifestations-interdites-a-annecy-et-securite-renforcee-ce-week-end